

3 AQ 277

Amiens, le

16

Floréal an 6.

Mai 1798 (v. st.)

M<sup>rs</sup> Briansiaux & Fils

VOULANT donner une nouvelle activité à notre Commerce, et nous rendre de plus en plus utiles à nos amis, nous avons uni par une société nos deux Maisons de Nicolas DAVELUY l'ainé et Fils, et d'Antoine PRUVOST, dont vous avez en l'autre part la Circulaire.

Cette association a lieu, à dater de ce jour, sous la raison de Nicolas DAVELUY l'ainé et PRUVOST; vous en avez ci-bas les signatures.

Nous vous prions de nous continuer sous cette nouvelle raison, la confiance que vous nous avez accordée sous les précédentes, en nous adressant vos Commissions d'achat ou de vente, pour les étoffes de nos Manufactures, les lainages, poils et soies propres à leur fabrication, ou pour les articles d'Épicerie et Droguerie.

Les fonds que nous apportons dans cette société, suffisent pour exécuter avec facilité les ordres que vous voudrez bien nous confier, et nos propriétés présentent la sûreté que vous pouvez désirer.

L'expérience du Cit. DAVELUY, chef de sa Maison depuis 24 ans; celle du Cit. PRUVOST, également chef de la sienne, l'exactitude qui nous est commune, et la réunion de notre activité et de nos soins pour veiller aux intérêts de nos amis, nous laissent espérer la continuation de votre confiance et de votre amitié.

Nous vous saluons de cœur;

Signature de Nicolas DAVELUY

N. Daveluy l'ainé & Fils

Signature d'Antoine PRUVOST

A. Pruvost